

LA MARÉE MONTANTE

DE KAMOURASKA

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA

VOL. 22 N°1 FÉVRIER 2021

*Bonne
semaine
de relâche!*



DECOR SURFACES

- Portes & Fenêtres
- Matériaux de construction
- Poêles & Foyers
- Service de décoration
- Couvre-planchers
- Outillage à bois

1005, rue Lévesque Saint-Pascal (Québec)
Tél.: (418) 492-2347

*Construction
Yves Gosselin*

418 492-3492

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

9, route Lauzier
Kamouraska

Spécialiste en rénovation de maison



Mot du maire

Tout d'abord, permettez-moi, en mon nom et au nom de tous les conseillers municipaux, de vous souhaiter une bonne année 2021.

Comme vous savez, celle-ci s'annonce aussi particulière que la précédente, c'est pourquoi nous travaillons actuellement à prioriser certains dossiers dont le plan de développement de la municipalité ainsi qu'à faire l'étude de faisabilité du prolongement du réseau d'aqueduc vers l'ouest de notre municipalité.

Soyez assuré que nous continuons à mettre tous nos efforts dans le maintien des services aux citoyens déjà présents dans notre municipalité comme le camp de jour qui a répondu aux besoins des familles et travailleurs de Kamouraska l'an dernier ainsi que l'ouverture du Bureau d'accueil touristique afin de promouvoir les commerces et les entreprises qui ont pignon sur rue dans le village de la municipalité ou aux alentours.

De plus, nous avons dû débiter l'année en procédant aux séances du conseil à huis clos. Nous espérons pouvoir vous accueillir à nouveau pour répondre à vos questions de vive voix. Entre-temps, il vous est possible de consulter les ordres du jour, les procès-verbaux et les enregistrements des séances du conseil sur le site internet de la municipalité. Si vous avez des questions, vous pouvez les soumettre par courriel à mychelle.levesque@kamouraska.ca ou cynthia.bernier@kamouraska.ca avant les séances du conseil.

Au plaisir de vous accueillir bientôt!

Gilles A. Michaud, maire

SOMMAIRE

Mot du maire.....	2
Message de la DGA.....	3
Horaire de la patinoire	4
Comité consultatif d'urbanisme CCU	5
Socio-communautaire	6
Chronique botanique	10
Patrimoine maritime de Kamouraska	11
Service intermunicipal de sécurité incendie	12
Conseil municipal de Kamouraska.....	14
Horaire des cueillettes.....	18
Éco-Centre	19
Marché public.....	19



LA MARÉE MONTANTE
DE KAMOURASKA

Pour nous contacter:

Développement de Kamouraska
67, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
418 492-6523 poste 223
cynthia.bernier@kamouraska.ca

Horaire bureau municipal : lundi au jeudi de 8h30 à 15h30 et vendredi de 8h30 à 12h30

Prochaine parution:
avril 2021

Ce journal communautaire est publié par Développement de Kamouraska inc. à 325 exemplaires. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Kamouraska. Les personnes intéressées vivant à l'extérieur de Kamouraska peuvent s'abonner au coût de 25\$ par année, frais de poste et de manutention compris, ou **gratuitement en s'inscrivant à la liste d'envoi par courriel sur le site de la municipalité de Kamouraska**. Politique du journal : Le journal se réserve le droit de modifier les articles pouvant porter préjudice à des personnes tout en prenant soin de conserver la teneur du message.

L'équipe du journal:

Montage : Martine Côté

Révision linguistique: Claude Langlais

Photo page couverture : Michel Lavoie

Message de la Directrice générale adjointe et agente de développement

Plusieurs dossiers sont présentement sur la planche à dessin à la municipalité, tous plus importants les uns que les autres. Afin de vous tenir au courant, voici un compte rendu des principaux développements sur certains d'entre eux.

Camp de jour

Et oui! La semaine de relâche n'est pas encore arrivée que nous sommes déjà à penser à l'été. Nous travaillons déjà activement à l'élaboration du camp de jour 2021, le tout dans le respect des mesures sanitaires présentement en vigueur.

Ayant reçu les premières directives, nous pouvons déjà vous confirmer que les normes et les ratios seront les mêmes que l'an dernier. Nous avons donc pris la décision de maintenir le camp de jour à la salle municipale afin de s'assurer du respect de la distanciation.

Vous aurez plus de détails lors de la mise en ligne des inscriptions en avril.



Bureau d'accueil touristique

Afin d'assurer l'ouverture pour l'été 2021, le conseil municipal, en collaboration avec Promotion Kamouraska, travaille actuellement sur le renouvellement du protocole d'entente pour le bureau d'accueil touristique.

Il est certain que pour se conformer aux mesures sanitaires actuelles, le bureau d'accueil touristique serait ouvert selon le même processus que l'an dernier, soit un service d'information à la fenêtre.

Nous espérons que le contexte de la Covid, nous permettra de terminer l'aménagement extérieur devant le bureau d'accueil ce qui créera un lieu encore plus rassembleur autant pour nos touristes que pour les citoyens.

Plan de développement

Nous savons que plusieurs attendent avec impatience le compte rendu de la rencontre et du sondage sur le plan de développement. Nous travaillons à en faire la compilation pour vous présenter un document structuré et concret qui reflète l'ensemble des commentaires et priorités qui sont ressortis de ces deux consultations.

Ce document ne vous sera pas présenté prochainement, mais je tenais tout de même à vous assurer que nous travaillons chaque dossier municipal en prenant compte des priorités citoyennes.

Cynthia Bernier

Directrice générale adjointe / agente de développement



Plus de 40 artisans du Bas-Saint-Laurent

76, avenue Morel | GOL 1M0 | 418 308-0646

MARCHÉ GOURMAND
Pour le quotidien ou les grandes occasions!

JEUDI - DIMANCHE
11H - 18H

Entrées - Plats - Sucrieries
charcuteries maison - fromages - bières - vins - café - produits locaux

www.cote-est.ca

Vie municipale

Bienvenue

Un simple mot pour me présenter. Contrairement à ce que l'on peut penser, il y a du positif dans la période Covid. Dans mon cas, cela m'a permis de concrétiser un vieux rêve endormi. Originaire de l'Isle-Verte, toujours attachée à mon fleuve et à mon coin de pays même après 25 années dans la Ville de Québec, j'ai décidé de faire un choix riche à mon cœur : retrouver mes terres natales. Ayant sous la main un DEC en bureautique, une expérience de stage en pastorale missionnaire, j'ai un parcours professionnel varié et stimulant. De l'Université Laval, au gouvernement et au Diocèse de Québec pour ne nommer que ceux-ci. Je me suis installée à Rivière-du-Loup pour y être près de ma famille, profiter de sa quiétude et de ses magnifiques paysages. Je redécouvre maintenant la région avec des yeux renouvelés. C'est donc une grande joie de me retrouver parmi vous, de vous côtoyer et de collaborer avec vous comme adjointe administrative au cœur de la belle Municipalité de Kamouraska. Au plaisir de vous rencontrer!



Martine Côté,
Adjointe administrative



Merci Carole!

Nous tenons à souligner le départ de Mme Carole Fex Belisle qui a travaillé comme adjointe administrative avec nous l'automne dernier. Celle-ci nous a quitté afin de se concentrer sur son projet de construction de maison et ses autres projets personnels. Nous lui souhaitons donc bonne chance et la remercions pour sa collaboration.



✱ Horaire de la patinoire

✱ C'est officiel, avec le retour en zone orange et l'heure du couvre-feu un peu plus tard, nous revenons à notre horaire régulier. Voici l'horaire d'ouverture du local :



Samedi et dimanche	Lundi au vendredi
13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
18 h 30 à 20 h 30	



✱ Afin de permettre aux jeunes d'avoir une activité extérieure à Kamouraska pendant la semaine de relâche, nous aimerions ouvrir le local selon les heures d'ouverture de fin de semaine.

✱ Pour ce faire, nous aurions besoin de bénévoles pour se joindre à nous. Si vous êtes volontaires ou souhaitez avoir plus d'informations, n'hésitez pas à venir nous voir pendant les heures d'ouverture du local.

✱ Au plaisir de vous accueillir!

✱ Vos bénévoles, Camille, Antoine et Martin



Chronique du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

C'est dans cette optique, que nous avons décidé de cibler certains sujets qui peuvent parfois être nébuleux afin de les démystifier.

Droit acquis

Afin d'éclaircir ce qu'est un droit acquis, voici quelques points qui le définissent :

- Le droit acquis est limité à l'usage et à la construction existante avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement et qu'on ne peut accroître une utilisation dérogatoire au point de créer un usage différent.
- Un droit acquis se rattache à l'immeuble et non au propriétaire de cet immeuble. Par conséquent, un immeuble protégé par droits acquis conserve ses droits même s'il est loué ou vendu à un autre propriétaire (le même principe s'applique pour un usage).
- L'existence d'un droit acquis sur un bâtiment ou un usage dérogatoire permet à son propriétaire de continuer à jouir de sa propriété et l'autorise à l'entretenir et à y faire les réparations nécessaires.
- Même s'il y a eu tolérance de la part des autorités municipales, aucun droit acquis ne sera accordé quant à une construction, une utilisation du sol ou un immeuble, un lotissement effectués illégalement.

Définitions

Bâtiment principal : Bâtiment qui est le plus important par l'usage, la destination et l'occupation qui en sont faites.

Bâtiment complémentaire : Bâtiment accessoire détaché du bâtiment principal ou adossé à ce dernier situé sur le même emplacement et destiné à un usage complémentaire.

Usage principal : Fin première pour laquelle un terrain ou une partie de terrain, une construction ou une partie de construction est destinée ou occupée. Il s'agit de l'usage dominant d'un terrain ou d'un bâtiment.

Usage complémentaire ou secondaire : Usage découlant de l'usage principal, qui en constitue le prolongement normal et logique et qui sert à compléter, rendre plus agréable ou utile l'usage principal, ou à l'améliorer. Signifie tous les usages des bâtiments ou des terrains qui sont accessoires tels les cabanons, remises.

À la lumière de ces définitions, il est important de vous rappeler que dans le règlement de zonage de la municipalité, il est spécifié qu'un seul bâtiment principal peut être érigé sur un emplacement. Aucun bâtiment principal ne peut être situé sur une partie d'un emplacement où existe déjà un bâtiment principal et aucun bâtiment accessoire ne peut être converti en bâtiment principal s'il existe un bâtiment principal sur l'emplacement ou, s'il ne peut respecter les dispositions du règlement de zonage.

En résumé, un droit acquis s'applique sur une construction ou un usage existant avant la mise en vigueur du règlement. De plus, un seul bâtiment principal peut être présent par lot et les bâtiments complémentaires doivent avoir un usage accessoire (ex. garage) Il est donc important de tenir compte de ces éléments avant d'élaborer vos projets de construction ou de rénovations.

Le Comité consultatif d'urbanisme



Sébastien Massé
propriétaire
Cell. : 418 551-1213
info@kamouraska.carrxpert.com

www.carrxpert.com

216, rue Rochette
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 308-1001 • Fax : 418 308-1002



Alimentation Gabriel Landry inc.

501, avenue Patry, Saint-Pascal

418 492-1034

Vie municipale



Souper Crabe Lions

Le samedi le 1^{er} mai 2021...

...Formule pour emporter

Menu :

Potage, entrée de crevettes, salade de riz, crabe, dessert et accompagnements

Trois points de service : La Pocatière, Saint-Pascal et Rivière-du-Loup.

Coût du billet : 100,00\$ pour deux personnes

Réservez maintenant auprès de l'un des membres du Club

Jacques Albert, Gilbert Anctil, Mélanie Beaulieu, Gilles Bernier, Diane Bérubé,
Hélène Bérubé, Richard Caron, Réjeanne Chénard, Denis Chouinard, Bernard De Roy
Louis Grenier, Réjean Joseph, Brigitte Landry, Carol Landry, Jules Lévesque,
Gilles Morneau, Claire Ouellet, Guy Paradis, Rémi Pelletier, Réjean Raymond, Katleen Soucy



Kamouraska est un site enchanteur pour prendre des marches, en famille, entre amis ou avec nos animaux de compagnie.

Nous tenons à vous rappeler que pour la sécurité de tous, vous devez maintenir ces derniers (les chiens) en laisse.

BALAI DE RUE - PELLE - GRAVIER - DÉNEIGEMENT
MARTEAU HYDRAULIQUE - CHAMP D'ÉPURATION

EXCAVATION
Robert Dionne & Fils

418 492-5863

6, route de Kamouraska
Kamouraska (Québec) G0L 1M0



Socio-communautaire



Téléphone : 418 492-2877
Télécopieur : 418 492-2904

Logements à louer à l'Office d'Habitation du Kamouraska Est dans les municipalités de St-Pascal, Kamouraska, Mont-Carmel, St-Philippe-de-Néri et St-Alexandre-de-Kamouraska.

Pour être admissible au programme HLM, les personnes intéressées devront avoir déclaré des revenus de 21 000 \$ maximum pour l'année 2020 et le locataire principal devra avoir un minimum de 50 ans.

Pour plus d'informations, contactez le 418-492-2877 et nous vous ferons parvenir la liste des documents nécessaires pour faire une demande officielle.



Remerciements

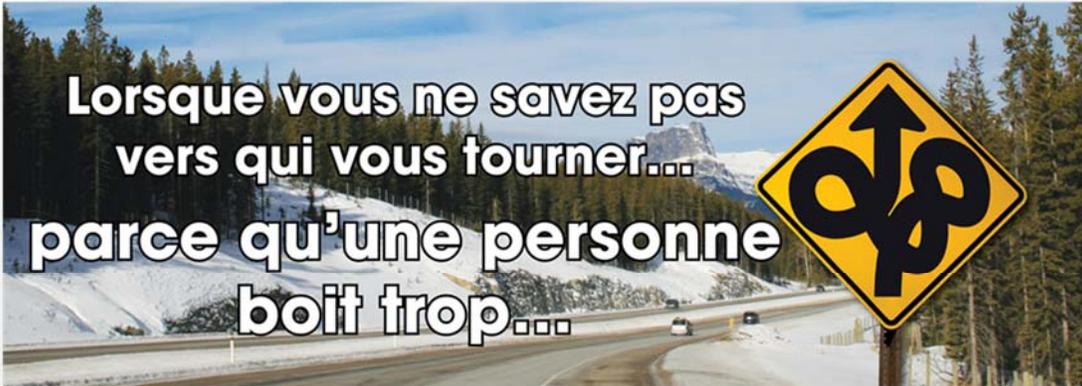
Nous vous remercions sincèrement pour votre contribution, qui nous a permis de recueillir 290.70\$ dans les tirelires qui se trouvaient au "Jardin du Bedeau" et au "Salon Mousse et Vague" afin de nous aider à défrayer les coûts d'un petit cadeau et d'une carte de Noël remis à 46 personnes seules lors d'une visite à l'extérieur de leurs domiciles par nos bénévoles quelques jours avant Noël.

De plus, nous sommes très reconnaissants de votre générosité pour les dons reçus en denrées non périssables et d'argent pour l'ajout d'aliments périssables recueillies à l'épicerie fine le "Jardin du Bedeau" qui nous ont permis de distribuer plusieurs paniers de Noël à des citoyens de notre paroisse. Cette année nous avons aussi bénéficié de provisions provenant de « Moisson Kamouraska » à qui la municipalité avait versé une contribution.

Un grand merci pour le « Jardin du Bedeau » et « Salon Mousse et Vague » pour leur précieuse collaboration et un merci spécial à la Chocolaterie La Fée Gourmande qui, gracieusement tout au long de l'année, nous donne l'occasion de proposer des chocolats afin de souligner l'anniversaire des personnes seules de 80 ans et plus de notre paroisse.

Le Comité d'entraide de Kamouraska

Socio-communautaire



**Lorsque vous ne savez pas
vers qui vous tourner...
parce qu'une personne
boit trop...**

Les Groupes Familiaux Al-Anon peuvent vous aider.
Pour en savoir plus, assistez à une réunion confidentielle dans votre localité.
888 4AL-ANON • al-anon.org

L'alcoolisme affecte non seulement la personne alcoolique, mais aussi tout le monde autour d'elle. **Al-Anon** est un programme de soutien mutuel pour toute personne préoccupée par la consommation d'alcool d'une autre personne. Présentement, nos réunions en salles ne sont pas rouvertes. Nous offrons donc des réunions téléphoniques et en ligne, sur la plateforme ZOOM. N'hésitez pas à venir vous joindre à nous.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter notre site web pour le Québec Est:

al-anon-alateen-quebec-est.ca

Tél. : 1-844-725-2666

Bureau des services mondiaux : al-anon.org



Tu as besoin de ventiler... Tu te sens seule, c'est temps-ci... Tu as besoin de réseauter...

Tu te questionnes...

Appelle-nous, on est là pour toi !

418-492-1449

Heures d'ouverture
8 : 30 AM - 16 : 30 PM
Du lundi au Vendredi
*Mardi am fermé
**710, rue Taché
Saint-Pascal**

*Bienvenue
à toutes!*

NOS SERVICES

Écoute
Accompagnement juridique
Accompagnement social
Accueil et référence
Animation sociale
Groupes d'entraide
Relation d'aide
Renseignements généraux
Représentation dans le milieu
Soutien en violence

*Tous en respectant les directives de la Santé publique.



**EXCAVATION - TRAVAUX À FORFAIT
ÉPANDAGE DE LIQUIDES ET SOLIDES
DÉNEIGEMENT**

94, rang des Côtes, KAMOURASKA

**Jean-François Paradis
418.860.6438
Martin Briand
418.894.9101**

Février en plein air !!!

Le KamourAction hivernal n'aura pas lieu cette année à cause de la pandémie! Le comité vous propose donc un petit concours tout simple! Pratiquer des sports ou une activité physique en plein air tout en respectant votre bulle familiale et partagez-nous vos photos dans la zone commentaire! Il y aura des tirages parmi toutes les photos reçues!

On bouge au Kamouraska!

Veuillez noter que le KamourAction sera désormais 4 saisons! Dès qu'il sera possible de se rassembler, des activités vous seront offertes!

Restez à l'affût! Plus de détails à venir.

Voilà, les tirages se feront dans la semaine du 8 mars et les gagnants seront contactés en privé sur Facebook!

Merci d'en faire la promotion, SVP

Stéphanie Sénéchal

Agente de concertation

535, avenue de l'Église

Saint-Pascal, Québec

Téléphone : 418-856-7035 poste 3271

Courriel : stephanie@cosmoskamouraska.com



Du 1er février au 6 mars
Partagez-nous vos photos
pratiquant une activité
physique en plein air. 

Cliquez sur la page Facebook
du **KamourAction** et ajoutez
vos photos sous la
publication de
Février en plein air !

Tirage de cartes-cadeaux
parmi toutes les photos reçues

Paiement taxes municipales—MODIFICATION IMPORTANTE

Dès le **8 janvier 2021**, les numéros de références à inscrire lors du paiement de vos taxes changeront. Vous devrez inscrire le numéro de matricule à **16 chiffres** inscrit sur vos coupons de remises de compte de taxes (ex. 52693871170000000).

Ce changement a pour but de se normaliser aux autres municipalités du Québec, d'éviter les risques d'erreur ainsi que de réduire le temps de recherche lors du traitement des rapports.

N'hésitez pas à communiquer avec Mychelle Lévesque ou Cynthia Bernier à la municipalité si vous avez besoin de support lors du premier versement de vos taxes 2021 en mars prochain.

Votre Municipalité



NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS!

BERNARD GÉNÉREUX DÉPUTÉ
MONTMAGNY-L'ISLET-KAMOURASKA-
RIVIÈRE-DU-LOUP

@ bernard.genereux@parl.gc.ca
Rivière-du-Loup: 418 868-1280
Montmagny: 418 248-1211
www.bernardgenereux.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

BUREAU DE MONTMAGNY
Édifice Amable Bélanger
6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 206
Montmagny (Québec) G5V 1J7
Téléphone : 418 234-1893 • 1 866 774-1893

BUREAU DE SAINT-PASCAL
Édifice Claude-Béchar
235, rue Rochette, bureau 108
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Téléphone : 418 492-7730

BUREAU DE SAINTE-PÉRPÉTUE
366, rue Principale Sud, bureau 205
Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0
Téléphone : 1 866 774-1893

MARIE-EVE PROULX Députée de Côte-du-Sud
Ministre déléguée au Développement économique régional
Ministre responsable des régions Chaudière-Appalaches,
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
marie-eve.proulx.cds@assnat.qc.ca

Chronique botanique

LA BEAUTÉ CACHÉE DU RADIS MELON D'EAU

Raphanus sativus

Radis d'hiver

Le véritable nom de ce radis rond est Shinrimei pour radis au cœur magnifique en mandarin. Il vient donc de la Chine. Sa pelure est d'un blanc verdâtre mais une fois tranché mince on découvre avec joie sa couleur d'un rose intense fushia!

Les enfants préfèrent sa texture croquante et sa saveur plus douce moins piquante que le radis commun rouge et blanc.

Sa coloration ne passe pas inaperçue pour épater vos convives en le présentant en spirale avec du fromage Ricotta ou encore en carpaccio de légumes racines avec des pommes émincées.

Il se digère bien et il est riche en phosphore, potassium, magnésium, calcium, vitamine a et c et une bonne source d'antioxydants.

Ce radis d'hiver se conserve jusqu'à 3 à 5 mois au frigo dans un sac de plastique perforé. Pour vos réserves d'hiver, il vaut mieux le semer plus tard à la fin de juillet dans un sol fertile en rang espacé de 45 à 50 cm et les éclaircir à 5 à 7 cm. Parfait candidat pour prolonger la saison de récolte de radis et pour donner plus de caractère à vos plats!

Bonne dégustation!

Denise P. Niemand
Art botanique—Kamouraska



Daniel Dionne
Président et directeur général
ddionne@kamcoinc.com

149, Parc-de-l'Innovation
La Pocatière (Québec)
GOR 1Z0

Tél.: 418 856-5432 #215
Cell.: 418 868-4579
Télééc.: 418 856-3097

Socio-communautaire



Assemblée générale annuelle

Patrimoine maritime de Kamouraska reporte la tenue de son assemblée générale annuelle à une date non encore déterminée. Nous souhaitons toutefois tenir cette rencontre à la salle communautaire avant le mois de juin en autant que les règles sanitaires le permettent. Le mandat de trois administrateurs arrive à échéance.

Qui sommes-nous?

Patrimoine maritime de Kamouraska est un organisme de bienfaisance enregistré, voué à la sauvegarde du Site patrimonial des Quais-de-Kamouraska. Son fonctionnement est assuré par un conseil d'administration formé de sept personnes agissant bénévolement et par l'ensemble de ses membres.

Le site des quais étant la propriété de la municipalité de Kamouraska, notre organisme agit à titre de promoteur de la conservation de ce patrimoine exceptionnel.

Notre mission

Assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine maritime de Kamouraska, comprenant les quais, les berges, les îles et l'environnement marin.

Sensibiliser les visiteurs et les touristes à ce patrimoine étroitement lié au village de Kamouraska.

Préserver le site des quais en encourageant le développement touristique dans une perspective de création d'emplois, de rétention de la main-d'œuvre et d'établissement de nouvelles entreprises.

Participer au dynamisme de la municipalité.

Bref historique de notre organisme

Dans les années 1990, des gens d'affaires de Kamouraska ont pris conscience du délabrement du patrimoine maritime. De plus, le village, bien que naturellement attrayant, n'avait pas d'offre touristique structurée. C'est dans ce contexte que Patrimoine maritime de Kamouraska a été constitué en 1998.

La réalisation d'importants projets, combinées au dynamisme des gens d'affaires et des institutions, ont permis de jeter les assises d'une véritable offre touristique gourmande, artistique, culturelle et récréotouristique faisant de Kamouraska une destination aux attraits multiples et de qualité.

Un projet de sauvegarde urgent

Le site des quais de Kamouraska offre un potentiel exceptionnel de développement récréotouristique pouvant attirer une nouvelle catégorie de visiteurs et d'entrepreneurs sensibles à l'environnement que nous voulons préserver. Nous devons mobiliser nos efforts pour redonner à ce complexe un avenir prometteur car il y a urgence. À très court terme, il sera trop tard. La survie du quai Taché sera compromise.

La question qu'il faut se poser dès maintenant est : quel est le legs que nous voulons laisser aux prochaines générations?

Tous les appuis que vous pouvez apporter sont importants. Tous les réseaux de sensibilisation à notre cause sont les bienvenus. Faites-nous les savoir. Nous les accueillerons avec plaisir.

Le conseil d'administration

Denis Turgeon, président
Jean-François Gosselin, vice-président
Pierre Michaud, trésorier
Julie Dufresne, secrétaire
Magdeleine M. Bossé, administratrice
Lucien Gagnon, administrateur
Michel Dion, administrateur et représentant de la municipalité

Êtes-vous soucieux de préserver la beauté de Kamouraska et son environnement?
Êtes-vous sensible à son histoire et à son patrimoine?
Êtes-vous peiné de voir le quai Taché se dégrader dangereusement?
Croyez-vous qu'il mérite de retrouver son allure d'autrefois?
Voyez-vous l'avenir du village avec une épave de béton délabrée?
Aimeriez-vous apporter votre créativité, vos idées ou vos compétences au sein d'un organisme valorisant le patrimoine maritime?

Message du Service intermunicipal de sécurité incendie

Changement d'heure

C'est dans la nuit du 13 au 14 mars prochain que nous changerons l'heure pour passer à l'heure avancée. Le ministère de la Sécurité publique et le Service intermunicipal de sécurité incendie vous rappellent de voir à faire le remplacement des piles de vos avertisseurs de fumée durant votre tournée de remise à l'heure de vos horloges.

Soyez prévoyants et faites l'achat de vos piles quelques jours d'avance. Choisissez que des piles alcalines de grandes marques (Energizer ou Duracell) ou celles recommandées par le fabricant de l'avertisseur. La plupart des appareils fonctionnent avec une pile 9 volts. Déposez les piles usées dans les récupérateurs à cet effet dans les magasins.

Cette année, nous vous invitons à sensibiliser un proche, un voisin, un aîné, quelqu'un de cher de voir à sa propre sécurité en faisant sa tournée de vérification d'avertisseurs. Un simple appel pour confirmer que tous nos citoyens y ont pensé.

Rappelez-vous que chaque résidence ou logement doit avoir un avertisseur de fumée par étage, que ces dispositifs ont une péremption de 10 ans et qu'ils doivent être remplacés à cette échéance, qu'ils soient fonctionnels ou non.

Tournée de prévention des incendies résidentielle

Compte tenu de la situation de crise sanitaire qui perdure, nous n'enverrons pas de pompiers faire de visites de prévention à domicile encore cette année.

Les citoyens qui résident dans les secteurs ciblés pour la planification des visites de 2021 recevront une lettre et une grille d'auto-inspection pour confirmer la fonctionnalité de leur équipement. Nous vous invitons à répondre avant l'échéance inscrite dans la correspondance (1 mois). Les gens intéressés à faire leur auto-inspection de leur résidence pourront communiquer avec le service de la prévention pour recevoir un formulaire d'auto-inspection.

Pour informations :

Christian Madore,

Pompier/Préventionniste en sécurité incendie

418 492-2312, poste 241

cmadore@villestpascal.com



MALLETTE

SENCRL

Société de comptables
professionnels agréés

LL Avec vous, là où ça compte TT

Gilles Lebel, CPA, CA
Carolyne Thériault, CPA, CA
Valérie Mailloux, CPA, CGA

470, avenue Chapleau
Saint-Pascal (Québec)
G0L 3Y0

tél. : 418 492-3515
télec. : 418 492-9640

www.mallette.ca



Besoin de parler?

Accueil Empathie
Confidentialité Respect
Non jugement



TEL-AIDE
QUÉBEC
Service d'écoute téléphonique



Service d'écoute téléphonique
Solitude, détresse, anxiété, Idées suicidaires...

Ouvert de 9h à minuit, 7 jours sur 7

418 686-2433
Québec métro

SANS FRAIS
1 877 700-2433
Portneuf, Charlevoix, Bas St-Laurent,
Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine

www.telaide.qc.ca

En parler, ça fait du bien...



Boutique
aphk



Café
Desjardins

655, rue Taché Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

RÉOUVERTURE

Veuillez prendre note que la Boutique
et le Café rouvriront leurs portes le
18 février 2021 aux heures habituelles.

Jeudi de 10 h à 18 h
Vendredi de 10 h à 20 h
Samedi de 10 h à 16 h.

Pour information : 418 492-7149 Poste 2007
Site Internet: www.aphke.org



1202, 4^e avenue Painchaud, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Tél. : 418 856-5540
Courriel : direction.latraversee@videotron.ca
Site web : www.la-traversee.ca



Tu souffres d'isolement? Tu traverses une période difficile?

Tu vis avec un problème d'anxiété, de dépression, de bipolarité, entendeur de voix, etc.?

Tu as besoin d'être écouté(e) et accompagné(e) pour t'en sortir?

La Traversée est là pour t'aider en te donnant les outils nécessaires.

Les services et l'écoute sont gratuits et offerts en face à face, par téléphone, par Internet ou via les pages Facebook des intervenant(e)s.

TOUTES LES CONSIGNES GOUVERNEMENTALES SONT RESPECTÉES.

Services offerts

- Accompagnement social
- Écoute face à face et téléphonique
- Groupe sur le rétablissement
- Groupes d'entraide ou rencontres
- Groupe d'autogestion de l'estime de soi ou de l'anxiété
- Zoothérapie
- Cheminement personnel et connaissance de soi
- Insertion sociale
- Conférences
- Gestion autonome de la médication

Ateliers et activités

- Art et créativité
- Vie associative et activités de financement
- Sorties sociales, activités culturelles et thématiques
- Éducation populaire
- Promotion, prévention et saines habitudes de vie
- Midis thématiques au cégep
- Sorties plein-air
- Sport et loisirs : raquette, vélo, ski de fond, marche, randonnées, etc.



Ramonage de cheminées

Frédéric Pilote

Cell. : 418 894-8608
Bur. : 418 860-2100
ramonage.fp@hotmail.com

Ramonage / Inspection
Installation / Réparation
Dénégement de toitures
Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0



Membre affilié



Pharmacie Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.

Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi	9 h à 20 h	555, rue Taché
Jeudi - Vendredi	9 h à 21 h	Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Samedi	9 h à 17 h	Tél. : 418 492-1234
Dimanche	10 h à 13 h	Télec. : 418 492-6221
		Courriel : bsr@familiprix.com

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Kamouraska, tenue à 13H40 à la grande salle, le lundi 11 janvier 2021, sous la présidence du maire, Gilles A. Michaud.

Cette séance se tiendra à huis clos étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique. Cette séance ordinaire sera enregistrée et transférée sur le site Internet de la municipalité.

Cette séance se tiendra en présence des membres du conseil (avec distanciation & mesures sanitaires appliquées) et par téléphone étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la Santé publique.

RÈGLEMENT N° 2021.01 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION & LES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2021.

Veuillez consulter le site internet pour plus d'informations

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-01

QUE le règlement 2021-01 soit adopté sans modifications.

LECTURE & DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU CCU (POINT REPORTÉ EN FÉVRIER 2021).

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

RÉSOLUTION POUR AFFECTATION DU SURPLUS AQUEDUC-ÉGOUT POUR DÉPENSES EFFECTUÉES EN 2020 SUR LE RÉSEAU DE LA MUNICIPALITÉ

Adopté à l'unanimité

Le 7, avenue Saint-Louis à Kamouraska :

Adopté à l'unanimité

QU'après l'étude du dossier par le Comité Consultatif d'Urbanisme, il est recommandé au conseil :

QUE cette demande de dérogation mineure vise la régularisation de la marge de recul

latérale Ouest pour le bâtiment principal déjà existant. Ladite marge de recul latéral est normalement établie à 2 mètres par l'article 5.8.3.2 du règlement de zonage 1991-02. Selon le plan d'arpentage, la marge de recul actuelle entre le terrain voisin et l'agrandissement sont de 1,57 mètres et de 1,03 mètres.

De plus, selon l'article 4.2.2 de la réglementation en vigueur, les galeries Ouest et arrière devraient aussi être à deux (2) mètres de la limite du terrain et sont respectivement à ± 1,67 mètres et à 1,05 mètres.

QUE cette dérogation mineure est réputée conforme au règlement d'urbanisme en vigueur dans la municipalité.

QUE cette dérogation mineure est rattachée à l'immeuble et non au propriétaire actuel.

RÉSOLUTION D'ANNULATION DE SERVICES PAR DESTINATION SUR LES LOTS 4 007 574 & 4 008 792 & AUTORISATION DE SIGNATAIRES

D'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la secrétaire-trésorière et directrice générale ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité de Kamouraska, l'acte de servitude par destination du propriétaire à intervenir avec le propriétaire du lot 4 007 574 et 4 008 792 faisant partie du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de la Côte-du-Sud.

Adopté à l'unanimité.

DOSSIERS CCU

Aucun dossier CCU n'a été présenté aux membres du conseil pour approbation.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-01, ART. 6

« CONSOMMATION DE BASE – AQUEDUC »

Il est résolu unanimement que le projet de règlement suivant portant le numéro 2020-10 est adopté ;

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-10

QUE la municipalité de Kamouraska adopte le règlement n° 2020-10 sans modifications.

INFORMATIONS DU MAIRE

Vérification des mesures en place demandées par la Santé Publique.

Embauche de la nouvelle adjointe administrative (suivi à faire par la directrice générale adjointe).

Installation d'une boîte à lettres à l'extérieur du bureau municipal.

Poursuite des séances de la MRC (toujours par vidéoconférence).

APPROBATION DES COMPTES

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

PAYÉES AU 31/12/20 : 249 730.52 \$

LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS : 28 084.74 \$

GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR DÉCEMBRE : 277 815.26 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

RÉSOLUTION EN APPUI À LA LIGNE 9-8-8

QUE la municipalité appuie la démarche du député Généreux auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte

Conseil municipal de Kamouraska



une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres.

De transmettre une copie de cette résolution au député ainsi qu'à la Ministre de la Santé, l'honorable Patty Hajdu.

APPUI FINANCIER À L'UNITÉ DOMRÉMY DE SAINT-PASCAL

Adopté à l'unanimité qu'un montant de 100,00 \$ sera versé.

ACCEPTATION DU BUDGET 2021 DE L'OMH DE KAMOURASKA

Adopté à l'unanimité

QUE la municipalité de Kamouraska accepte le budget applicable de l'année 2021 de l'OMH de Kamouraska tel que déposé par Julie Cloutier, conseillère en gestion en date du 11 décembre 2020.

VARIA

AUTORISATION D'UN NOUVEAU SIGNAIRE - COMPTE BANCAIRE OU TOUT AUTRE DOCUMENT BANCAIRE

Adopté à l'unanimité

QUE, madame Cynthia Bernier, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer tout effet bancaire et/ou tout autre document à la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska conjointement avec le maire, monsieur Gilles A. Michaud et/ou le maire suppléant, monsieur Michel Dion (signataires déjà autorisés en novembre 2017) en cas d'absence de la directrice générale, secrétaire-trésorière, madame Mychelle Lévesque.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos le 8 février 2021

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Kamouraska, tenue à 13H30 à la grande salle, le lundi 8 février 2021, sous la présidence du maire, Gilles A. Michaud.

Cette séance se tiendra à huis clos étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique. Cette séance ordinaire sera enregistrée et transférée sur le site Internet de la municipalité.

Cette séance se tiendra en présence des membres du conseil (avec distanciation & mesures sanitaires appliquées) et par téléphone (vidéoconférence) étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la Santé publique.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

2020-56 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 165 RUE MOREL SUR LE LOT 4 008 066

Adopté à l'unanimité.

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

2021-01 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 3, RUE LECLERC SUR LE LOT 4 008 153

Adopté à l'unanimité.

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

2021-01 – DEMANDE DE CERTIFICAT

D'AUTORISATION POUR LE 168, AVENUE MOREL SUR LE LOT 6 313 180

Adopté à l'unanimité

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

2020-50 – DEMANDE DE MODIFICATION CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 121, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 111

RÉSOLUTION

Adopté à l'unanimité

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

PERSONNES DÉSIGNÉES AU NIVEAU LOCAL EN MATIÈRE DE GESTION DES COURS D'EAU

Adopté à l'unanimité

QUE la municipalité de Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de nommer monsieur Jérôme Drapeau, responsable des Travaux Publics comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa/leur municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

RÉSOLUTION POUR APPROBATION DES TRAVAUX DE COURS D'EAU POUR L'ANNÉE 2021 PAR LA MRC DE KAMOURASKA (COURS D'EAU DERRIÈRE LE CAP ET LA BRANCHE # 23 DE LA RIVIÈRE KAMOURASKA)

Adopté à l'unanimité

Conseil municipal de Kamouraska



QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur les cours d'eau suivants : Cours d'eau derrière le Cap et la Branche # 23 de la rivière Kamouraska prévus par la MRC de Kamouraska et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus aux cours d'eau en 2020 ;

QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux ;

QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition peut comporter certaines imprécisions.

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

RÉSOLUTION POUR PERMISSION DE VOIRIE

Adopté à l'unanimité

QUE la municipalité demande au Ministère des Transports du Québec :

De lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise le Responsable des Travaux Publics, monsieur Jérôme Drapeau, à

signer les permis.

INFORMATIONS DU MAIRE

Zone orange depuis le 8 février 2021.
Début d'emploi de madame Martine Côté à titre d'adjointe administrative.

APPROBATION DES COMPTES RÉSOLUTION

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 31/01/21 :	92 158.56 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :	37 543.68 \$
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR JANVIER 2021:	129 702.24 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal. La secrétaire-trésorière a déposé à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.

CORRESPONDANCE POUR JANVIER 2021 POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL

Prendre note que le détail de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil. Consultation sur demande au bureau municipal.

RÉSOLUTIONS

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-FATIMA

RÉSOLUTION

Adopté à l'unanimité

QUE la municipalité renouvelle son membership avec la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima.

Coût : 75,00 \$.

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE

RÉSOLUTION

Adopté à l'unanimité

QUE la municipalité renouvelle son membership avec l'Association forestière bas-laurentienne. Coût : 75,00 \$.

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent place la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS - Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé - afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

Conseil municipal de Kamouraska



CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région.

Adopté à l'unanimité

De déclarer la semaine 15 au 19 février 2021 comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité

D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des

milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

De profiter de cette semaine des *Journées de la persévérance scolaire* pour prendre un moment afin de souligner la formidable adaptation dont nos jeunes ont fait preuve... juste à temps pour se motiver pour le reste de l'année.

RENOUVELLEMENT ABONNEMENT À APMAQ

Adopté à l'unanimité

QUE la municipalité renouvelle son abonnement avec l'APMAQ au montant de 100.00 \$.

ACCEPTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 11 (ALLEN)– MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE
RÉSOLUTION

QUE la municipalité accepte le décompte progressif no. 11, en date du 8 février 2021, de Allen Entrepreneur général Inc. au montant de : 8 811.65 \$ dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.

PÉRIODE DE QUESTIONS
Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

On continue de se protéger!



Toussez dans
votre coude



Lavez
vos mains



Gardez vos
distances



Couvrez
votre visage
(si moins de 2 mètres)



Limitez vos
déplacements

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

1-877-644-4545

RIVIÈRE-DU-LOUP

Venez rencontrer nos conseillers,
ils se feront un plaisir de vous
renseigner.

Au plaisir de vous voir bientôt !

T. 418-862-3222

159A rue Fraser, Rivière-du-Loup
www.rivieredulouptoyota.com



TOYOTA





Changements à l'horaire des écocentres pour 2021

Écocentre La Pocatière	Écocentre Saint-Pascal	Écocentre Saint-Alexandre-de-Kamouraska
Du 13 avril au 20 novembre Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h à 16 h	Du 14 avril au 20 novembre Mercredi, vendredi et samedi de 8 h à 16 h	Du 15 avril au 7 octobre Jeudi de 10 h à 18 h
Du 15 avril au 7 octobre Jeudi de 10 h à 18 h	Du 15 avril au 7 octobre Jeudi de 10 h à 18 h	Du 14 octobre au 20 novembre Jeudi de 8 h à 16 h
Du 14 octobre au 20 novembre Jeudi de 8 h à 16 h	Du 14 octobre au 20 novembre Jeudi de 8 h à 16 h	Du 17 avril au 20 novembre 1 ^{er} et 3 ^e samedi du mois De 8 h à 12 h

L'éco-bulletin

QUOI FAIRE DES CENDRES DE POÊLE À BOIS ?

RISQUE D'INCENDIE

En moyenne **140 incendies** par année sont causés par un mauvais entreposage des cendres.

COMMENT S'EN DÉBARRASSER

1. Videz-les régulièrement.
2. Entrez-les dans un contenant métallique fermé*.
3. Déposez le contenant à l'extérieur à 1 m des surfaces combustibles.
4. Faites **refroidir** les cendres 7 jours.
5. Jetez les cendres **refroidies** à la poubelle dans un sac ou une boîte.

Les cendres sont refusées au bac brun.

*Le contenant métallique doit être à fond surélevé et muni d'un couvercle.

Pour connaître les bonnes pratiques lors du traitement sur place consultez notre site internet : www.co-eco.org/cendres

DES QUESTIONS ?
418 856-2628 poste 0
www.co-eco.org

Marché public de Kamouraska

4 dimanches :

- 📅 25 juillet 2021
- 📅 8 août 2021
- 📅 22 août 2021
- 📅 5 septembre 2021

10 h à 14 h

111 avenue Morel

INSCRIPTION À VENIR

FÉVRIER 2021**Calendrier des collectes**

23 février	Collecte des matières recyclables		418 492-6523
23 février	Collecte des ordures		418 492-6523

MARS 2021**Calendrier des collectes**

12 mars	Collecte des matières organiques		418 492-6523
9-23 mars	Collecte des matières recyclables		418 492-6523
16 mars	Collecte des ordures		418 492-6523

Calendrier des activités et dates importantes

8 mars	Séances du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 221
22 mars	Comité consultatif d'urbanisme		

AVRIL 2021**Calendrier des collectes**

9-23 avril	Collecte des matières organiques		418 492-6523
6-20 avril	Collecte des matières recyclables		418 492-6523
13-27 avril	Collecte des ordures		418 492-6523

Calendrier des activités et dates importantes

12 avril	Séances du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 221
19 avril	Comité consultatif d'urbanisme		

Boulangerie Niemand



Horaire de juin jusqu'à la fin octobre
Ouvert du jeudi au dimanche
Heures d'ouverture : entre 9h et 17h

Compte tenu des mesures sanitaires, nous recommandons fortement de réserver 48h à l'avance pour mieux vous servir.

82, avenue Morel, Kamouraska 418 492-1236

Quai des Bulles

Savonnerie artisanale

KAMOURASKA

ATELIER ET BOUTIQUE
66, AVENUE MOREL
418 492-9673
OUVERT À L'ANNÉE 7/7



QUAIDESBULLES.CA



FÉE G★URMANDE

CHOCOLATERIE – KAMOURASKA

65 C avenue Morel, Kamouraska
info@lafeegourmande.ca
418 492-3030



POISSONNERIE • BISTRO • FUMOIR ARTISANAL

57, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
Téléphone : 418 492-7988 Fax : 418 492-9225

Livraison partout au Québec

www.poissonnerielauzier.com